



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/155/AG**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**OBJET :** ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
Motion de soutien au collectif survie éducative sociale & économique.

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 04 décembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Joseph TAFANI ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

**Absents** : Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA.

**Avaient donné procuration** : Emmanuelle GIRASCHI à Dumenica VERDONI ; Jean-Claude TAFANI à Jacky AGOSTINI ; Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Didier LORENZINI à Michel GIRASCHI ; Nathalie MAISETTI à Santina FERRACCI ; Stéphane CASTELLI à Véronique FILIPPI ; Nathalie CASTELLI à Janine ZANNINI ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Petru VESPERINI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Joseph TAFANI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Georges MELA à Etienne CESARI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le premier confinement a eu un impact non négligeable sur la vie économique de la ville et certains commerces jugés non indispensables ont souffert. Beaucoup ont investi, innové ou se sont adaptés afin de pouvoir travailler tout en limitant la propagation du virus.

Ce deuxième confinement porte un coup de grâce à nombre d'entre eux qui ne pourront se relever.

Au-delà des décisions gouvernementales portant un coup d'arrêt à l'économie locale, il a été mis en place d'importantes restrictions de libertés notamment pour les activités culturelles, culturelles et sportives.

L'autorité parentale est elle-même mis à mal par le décret imposant le port du masque dans les écoles primaires, sans preuve de son efficacité et sans retours sur l'impact médical, social, et psychologique pour l'enfant.

C'est en ce sens que le collectif survie éducative sociale & économique souhaite que le conseil municipal se positionne par un vote sur les 3 revendications ci-après énoncées, et qui ont recueilli plus de 1000 signatures de citoyens de la commune.

- **Le retrait de la mesure portant sur le port du masque obligatoire dans les écoles primaires**
- **La réouverture de TOUS les commerces dits « Non essentiels »**
- **La réouverture de TOUTES les activités culturelles, culturelles et sportives.**

Le Conseil Municipal,

Vu la motion ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE UNIQUE :** d'apporter son soutien à la motion ci-dessus exposée conformément aux votes ci-après :

**1 - retrait de la mesure portant sur le port du masque obligatoire dans les écoles primaires :**

Le Conseil Municipal s'abstient sur ce point considérant qu'il n'est pas de son ressort de se prononcer sur une mesure décidée par l'Etat.

**2 - réouverture de TOUS les commerces dits « Non essentiels » et 3 - réouverture de TOUTES les activités culturelles, culturelles et sportives :**

Le Conseil Municipal apporte son soutien à l'unanimité sur ces 2 positions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

